

Démarche	: Déclaration annuelle des unités de méthanisation en cogénération d'électricité et de chaleur
Organisme	: Service Environnement Industriel

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Pour la région Nouvelle-Aquitaine, la démarche permet de transmettre le bilan annuel des unités de méthanisation, obligatoire dans le cadre des arrêtés tarifaires au titre des dispositions du code de l'énergie.

Seules les installations produisant de l'électricité sont concernées.

Informations sur l'installation et données ICPE

Renseignez l'adresse du site de production de biométhane

Département où est située l'installation

Indiquez le département dans lequel est située l'installation de méthanisation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 16
- 17
- 19
- 23
- 24
- 33
- 40
-

Déclaration annuelle des unités de méthanisation en cogénération d'électricité et de chaleur

- 64
- 79
- 86
- 87

Type d'unité de production

Les unités de méthanisation à la ferme sont portées par un agriculteur ou des établissements de développement agricole, majoritaires au capital (> 50% du capital), et implantées sur la ferme.

Les unités de méthanisation collectives agricoles sont portées par au minimum 3 structures agricoles (actionnaires majoritaires).

Les unités de méthanisation centralisées multi-acteurs sont des unités portées par un territoire ou un développeur privé.

Les unités de méthanisation industrielles sont des installations portées par une entreprise pour la valorisation de ses déchets.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Méthanisation à la ferme
- Méthanisation collective agricole
- Méthanisation centralisée multi-acteurs
- Méthanisation industrielle
- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- Station de Traitement des Eaux Polluées (STEP)

Date de mise en service de l'installation

Indiquez ici la date de première livraison d'énergie au réseau (et non pas la date du premier remplissage du digesteur)

Rubrique ICPE de l'installation de production de biométhane

Indiquez la ou les rubrique(s) ICPE de l'installation de méthanisation (2781) ou de stockage de déchets non dangereux (2760) du récépissé de déclaration (preuve de dépôt) ou de l'arrêté d'enregistrement ou de l'arrêté d'autorisation.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 2781-1
- 2781-2
- 2760-2

Régime ICPE de l'installation de production de biométhane

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Autorisation
- Enregistrement
- Déclaration

Tonnage journalier du méthaniseur (t/j)

Indiquez le tonnage journalier indiqué dans votre récépissé de déclaration, arrêté d'enregistrement ou arrêté d'autorisation

Déclaration annuelle des unités de méthanisation en cogénération d'électricité et de chaleur

Contrat d'achat de l'électricité produite

Nom du co-contracant

Indiquez le nom de l'acheteur de l'électricité produite (exemple : EDF OA)

Date de signature du contrat d'achat

Indiquez la date de signature du contrat d'achat

Arrêté tarifaire

Précisez sur la base de quel arrêté tarifaire le contrat d'achat a été signé

BG11 : arrêté tarifaire du 19/05/2011

BG16 : arrêté tarifaire du 13/12/2016

Si autre cas, merci de préciser (exemple: BG11 revu en 2015)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

BG11

BG16

Des avenants au contrat d'achat ont-ils été signés?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date de prise d'effet du dernier avenant au contrat d'achat de l'électricité

Indiquez la date de prise d'effet du dernier avenant au contrat d'achat de l'électricité produite

Nature des modifications liées aux différents avenants

Précisez la nature des différentes modifications apportées depuis la signature du contrat d'achat

Contrôle de l'installation de production

Date du contrôle réalisé au titre du code de l'énergie

Les installations de méthanisation ou de valorisation du biogaz bénéficiant d'un tarif d'achat de l'électricité doivent faire l'objet d'un contrôle par un organisme agréé la première année de mise en service, puis tous les 4 ans (arrêté du 2 novembre 2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité), ainsi que lors des modifications.

Merci d'indiquer la date du dernier contrôle.

Si l'installation n'a pas encore fait l'objet de contrôle, indiquer 01/01/1900

Type de contrôle réalisé

Indiquez la raison du dernier contrôle réalisé (mise en service, modification ou contrôle périodique).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Mise en service

Déclaration annuelle des unités de méthanisation en cogénération d'électricité et de chaleur

Modification soumise à contrôle

Contrôle périodique

Nom de l'organisme agréé ayant réalisé le contrôle

Indiquez le nom de l'organisme agréé ayant réalisé le dernier contrôle.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

APAVE SA

Bureau Alpes Contrôles

Bureau Veritas Exploitation

Dekra Industrial SAS

Quali-consult Exploitation

Socotec Equipements

Justification du calcul de l'efficacité énergétique

Bénéficiez-vous d'un contrat BG11 avec un avenant 2015?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Energie thermique (en kWh)

Indiquez la quantité d'énergie thermique Eth (en kWh).

Eth représente l'énergie thermique valorisée autrement que par la production d'électricité, l'autoconsommation ou la transformation des intrants.

Pour le calcul de l'efficacité énergétique (V), seule est comptabilisée l'énergie thermique qui alimente une activité consommatrice en chaleur créée en même temps que l'installation ou vient en substitution d'un moyen de production d'énergie thermique fossile.

En cas d'absence de compteur, indiquez zéro.

Quantité d'électricité totale produite relevée en sortie de génératrice (en kWh)

Indiquez la quantité d'électricité produite relevée en sortie de moteur de cogénération (en kWh).

En cas d'absence de compteur, indiquez zéro.

Consommation électrique des auxiliaires du moteur de cogénération (en kWh)

Il s'agit de la différence entre la quantité d'électricité produite par la (les) génératrice(s) et la quantité d'électricité injectée sur le réseau (en kWh).

En cas d'absence de compteur, indiquez zéro

Energie primaire Ep (kWh PCI)

Indiquez l'énergie primaire du biogaz en entrée de centrale (en kWh).

Valeur de l'efficacité énergétique (%)

Indiquez la valeur de l'efficacité énergétique (V).

Déclaration annuelle des unités de méthanisation en cogénération d'électricité et de chaleur

La formule de calcul à appliquer est la suivante : $V = (\text{Eth} + \text{Elec}) / (0.97 \times \text{Ep})$

Intrants

Période du bilan annuel

Précisez la période prise en compte dans ce bilan annuel : du 1er janvier au 31 décembre 2025 (année civile) ou du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025 (année EDF OA)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

du 1er janvier au 31 décembre 2025

du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025

Avez-vous utilisé de l'énergie fossile pour le fonctionnement de l'installation?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pour quelle utilisation?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Phase de démarrage/arrêt/entretien

Précisez la nature de l'énergie fossile utilisée

Renseignez la donnée en kWh

Précisez la quantité d'énergie fossile utilisée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration des intrants

Merci de remplir les tonnages de matières entrantes selon les catégories proposées dans le fichier en pièce jointe. Pour une ligne donnée, toutes les colonnes doivent être remplies.

Y a-t-il eu des modifications des intrants par rapport à l'année précédentes ?

Modification de la nature des intrants et/ou, pour les sous-produits animaux, sur l'origine des élevages

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Explicitez la nature des modifications apportées sur les intrants

Dysfonctionnements

Avez-vous rencontré des dysfonctionnements sur la période 2025 ?

Cochez la mention applicable

Déclaration annuelle des unités de méthanisation en cogénération d'électricité et de chaleur

Non

Quels types de dysfonctionnements ou problèmes avez-vous rencontrés ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Problème conception unité (mauvais dimensionnement, introduction non adaptée, matériel non fonctionnel...)
- Dysfonctionnement moteur cogénération ou génératrice
- Problème biologique (croûte, acidose, mousse...)
- Manque substrats (ou potentiel méthanogène surestimé au stade projet)
- Grosse maintenance (vidange digesteur, changement moteur...)
- Autres : préciser (dans la question suivante)

Commentaire sur le fonctionnement de l'installation pendant la période

Merci de préciser en quelques mots le fonctionnement général de l'installation sur la période définie (panne, incident, autre)

Commentaires/avis/remarques

Votre avis

Votre avis sur ce questionnaire ?

Merci de votre collaboration